

Délibération n° 2022/03/22-1	Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2021
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	25
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	28

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAUURIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

Serge VIALLEMONTAIL (<i>arrivé à 19h35</i>)
François POUCHOT (<i>arrivé à 19h35</i>)



Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-1	Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2021
-------------------------------------	---

Vu l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire préalablement envoyé aux conseillers communautaires ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Vu le projet de compte-rendu,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **ADOpte le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2021 ;**
- **CHARGE le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 28

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 28

Votes pour : 28

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Délibération n° 2022/03/22-2	Finances – Budget général : approbation du compte de gestion 2021 du Receveur
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	25
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	28

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAUURIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

Serge VIALLEMONTEIL (arrivé à 19h35)
François POUCHOT (arrivé à 19h35)

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-2	Finances – Budget général : approbation du compte de gestion 2021 du Receveur
-------------------------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les Articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 5214-23 et R. 5211-1-1 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 du Budget général présenté par le Receveur, joint en annexe à la présente délibération.**
- **CHARGE Monsieur le Président, Monsieur le Receveur, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 28

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 27

Votes pour : 27

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-3	Finances – Budget déchets ménagers et assimilés : approbation du compte de gestion 2021 du Receveur
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	25
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	28

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAUURIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

Serge VIALLEMONTEIL (<i>arrivé à 19h35</i>)
François POUCHOT (<i>arrivé à 19h35</i>)

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-3	Finances – Budget déchets ménagers et assimilés : approbation du compte de gestion 2021 du Receveur
-------------------------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les Articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 5214-23 et R. 5211-1-1 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 du Budget déchets ménagers et assimilés présenté par le Receveur, joint en annexe à la présente délibération.**
- **CHARGE Monsieur le Président, Monsieur le Receveur, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 28

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 27

Votes pour : 27

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-4	Finances – Budget SPANC : approbation du compte de gestion 2021 du Receveur
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAURIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER



Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-4	Finances – Budget SPANC : approbation du compte de gestion 2021 du Receveur
-------------------------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les Articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 5214-23 et R. 5211-1-1 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 du Budget du SPANC présenté par le Receveur, joint en annexe à la présente délibération**
- **CHARGE Monsieur le Président, Monsieur le Receveur, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 29

Votes pour : 29

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-5	Finances – Budget de la zone de Bourianne : approbation du compte de gestion 2021 du Receveur
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAUZIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-5	Finances – Budget de la zone de Bourianne : approbation du compte de gestion 2021 du Receveur
-------------------------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les Articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 5214-23 et R. 5211-1-1 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** à l'unanimité le **Compte de Gestion 2021 du Budget de la zone de Bourianne** présenté par le Receveur, joint en annexe à la présente délibération
- **CHARGE** Monsieur le Président, Monsieur le Receveur, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 29

Votes pour : 29

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Délibération n° 2022/03/22-6	Finances – Budget de la zone de la Dinotte 2 : approbation du compte de gestion 2021 du Receveur
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAUROIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-6	Finances – Budget de la zone de la Dinotte 2 : approbation du compte de gestion 2021 du Receveur
-------------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les Articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 5214-23 et R. 5211-1-1 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** à l'unanimité le **Compte de Gestion 2021 du Budget de la zone de la Dinotte 2** présenté par le Receveur, joint en annexe à la présente délibération
- **CHARGE** Monsieur le Président, Monsieur le Receveur, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 29

Votes pour : 29

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-7	Finances – Budget de la zone de Marsalou : approbation du compte de gestion 2021 du Receveur
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAUROIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-7	Finances – Budget de la zone de Marsalou : approbation du compte de gestion 2021 du Receveur
-------------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les Articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 5214-23 et R. 5211-1-1 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** à l'unanimité le **Compte de Gestion 2021** du Budget de la zone de Marsalou présenté par le Receveur, joint en annexe à la présente délibération
- **CHARGE** Monsieur le Président, Monsieur le Receveur, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 29

Votes pour : 29

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-8	Finances – Budget général : approbation du compte administratif 2021
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAURIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-8	Finances – Budget général : approbation du compte administratif 2021
-------------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les Articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 5214-23 et R. 5211-1-1 ;

Considérant que le projet de compte administratif a été communiqué aux membres du Conseil communautaire ;

Jean-Pierre SOULIER, Président de la Communauté, ayant quitté la salle conformément aux dispositions de l'article L. 2124-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sous la présidence de Marie-Hélène CHASTRE, 1^{ère} Vice-présidente de la Communauté de communes ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du Budget général présenté par le Receveur, joint en annexe à la présente délibération qui s'établit ainsi :**

Résultat Budget général	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé :	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	330 527,88	172 074,98	3 050 366,63	3 293 750,10	3 380 894,51	3 465 825,08
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	158 452,90			243 383,47		84 930,57
Résultats reportés		107 144,83		413 356,27		520 501,10
RÉSULTAT DE CLOTURE	-51 308,07			656 739,74		605 431,67
Restes à réaliser	1 171 760,14 €	251 425,30				

- **CHARGE Monsieur le Président, Monsieur le Receveur, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 11

Suffrages exprimés : 18

Votes pour : 18

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-9	Finances – Budget déchets ménagers et assimilés : approbation du compte administratif 2021
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAUROIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-9	Finances – Budget déchets ménagers et assimilés : approbation du compte administratif 2021
-------------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les Articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 5214-23 et R. 5211-1-1 ;

Considérant que le projet de compte administratif a été communiqué aux membres du Conseil communautaire ;

Jean-Pierre SOULIER, Président de la Communauté, ayant quitté la salle conformément aux dispositions de l'article L. 2124-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sous la présidence de Marie-Hélène CHASTRE, 1^{ère} Vice-présidente de la Communauté de communes ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du Budget déchets ménagers et assimilés présenté par le Receveur, joint en annexe à la présente délibération qui s'établit ainsi :

Résultat DMA	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	22 944,03	65 997,87	721 021,22	744 508,68	743 965,25	810 506,55
RESULTAT DE L'EXERCICE		43 053,84		23 487,46		66 541,30
Résultats reportés	5 539,45			60 561,77		55 022,32
RESULTAT DE CLOTURE		37 514,39		84 049,23		121 563,62
Restes à réaliser	211 000,00	0,00				

- CHARGE Monsieur le Président, Monsieur le Receveur, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 11

Suffrages exprimés : 18

Votes pour : 18

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-10	Finances – Budget du SPANC : approbation du compte administratif 2021
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAURIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-10	Finances – Budget du SPANC : approbation du compte administratif 2021
--------------------------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les Articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 5214-23 et R. 5211-1-1 ;

Considérant que le projet de compte administratif a été communiqué aux membres du Conseil communautaire ;

Jean-Pierre SOULIER, Président de la Communauté, ayant quitté la salle conformément aux dispositions de l'article L. 2124-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sous la présidence de Marie-Hélène CHASTRE, 1^{ère} Vice-présidente de la Communauté de communes ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du Budget du SPANC présenté par le Receveur, joint en annexe à la présente délibération qui s'établit ainsi :**

Résultat SPANC	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Libellé :						
Opérations de l'exercice	0,00	139,54	15 717,86	13 980,00	15 717,86	14 119,54
RESULTAT DE L'EXERCICE		139,54	-1 737,86		-1 598,32	
Résultats reportés		3 516,08		2 432,32		5 948,40
RESULTAT DE CLOTURE		3 655,62		694,46		4 350,08
Restes à réaliser	0,00	0,00				

- **CHARGE Monsieur le Président, Monsieur le Receveur, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 28

Votes pour : 28

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-11	Finances – Budget de la zone de Bourianne : approbation du compte administratif 2021
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAUZIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-11	Finances – Budget de la zone de Bourianne : approbation du compte administratif 2021
--------------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les Articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 5214-23 et R. 5211-1-1 ;

Considérant que le projet de compte administratif a été communiqué aux membres du Conseil communautaire ;

Jean-Pierre SOULIER, Président de la Communauté, ayant quitté la salle conformément aux dispositions de l'article L. 2124-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sous la présidence de Marie-Hélène CHASTRE, 1^{ère} Vice-présidente de la Communauté de communes ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du Budget de la zone de Bourianne présenté par le Receveur, joint en annexe à la présente délibération qui s'établit ainsi :**

Résultat Bourianne	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé :	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	128 356,02	191 773,39	268 390,05	267 685,07	396 746,07	459 458,46
RESULTAT DE L'EXERCICE		63 417,37	-704,98			62 712,39
Résultats reportés		3 494,95		5 621,56		9 116,51
RESULTAT DE CLOTURE		66 912,32		4 916,58		71 828,90
Restes à réaliser	0,00	0,00				

- **CHARGE Monsieur le Président, Monsieur le Receveur, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 11

Suffrages exprimés : 18

Votes pour : 18

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,

Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-12	Finances – Budget de la zone de la Dinotte 2 : approbation du compte administratif 2021
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTAIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAUURIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-12	Finances – Budget de la zone de la Dinotte 2 : approbation du compte administratif 2021
--------------------------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les Articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 5214-23 et R. 5211-1-1 ;

Considérant que le projet de compte administratif a été communiqué aux membres du Conseil communautaire ;

Jean-Pierre SOULIER, Président de la Communauté, ayant quitté la salle conformément aux dispositions de l'article L. 2124-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sous la présidence de Marie-Hélène CHASTRE, 1^{ère} Vice-présidente de la Communauté de communes ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du Budget de la zone de la Dinotte 2 présenté par le Receveur, joint en annexe à la présente délibération qui s'établit ainsi :**

Résultat Dinotte 2	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé :	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	29 891,52	0,00	24 979,59	24 376,04	54 871,11	24 376,04
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 891,52		-603,55		30 495,07	
Résultats reportés	46 438,80			9 336,10	37 102,70	
RESULTAT DE CLOTURE	76 330,32			8 732,55	67 597,77	

- **CHARGE Monsieur le Président, Monsieur le Receveur, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 11

Suffrages exprimés : 18

Votes pour : 18

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-13	Finances – Budget de la zone de Marsalou : approbation du compte administratif 2021
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAUROIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-13	Finances – Budget de la zone de Marsalou : approbation du compte administratif 2021
--------------------------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les Articles L. 5211-1, L. 5211-36, L. 5214-23 et R. 5211-1-1 ;

Considérant que le projet de compte administratif a été communiqué aux membres du Conseil communautaire ;

Jean-Pierre SOULIER, Président de la Communauté, ayant quitté la salle conformément aux dispositions de l'article L. 2124-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sous la présidence de Marie-Hélène CHASTRE, 1^{ère} Vice-présidente de la Communauté de communes ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2021 du Budget de la zone de Marsalou présenté par le Receveur, joint en annexe à la présente délibération qui s'établit ainsi :**

Résultat Marsalou	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	906,13	0,00	1 433,83	1 433,83	2 339,96	1 433,83
RESULTAT DE L'EXERCICE	906,13			0,00	906,13	
Résultats reportés	329 423,28			0,00	329 423,28	
RESULTAT DE CLOTURE	330 329,41			0,00	330 329,41	

- **CHARGE Monsieur le Président, Monsieur le Receveur, chacun en ce qui les concerne, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 11

Suffrages exprimés : 18

Votes pour : 18

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-14	Finances : débat d'orientation budgétaire
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAUURIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-14	Finances : débat d'orientation budgétaire
--------------------------------------	--

Le Président expose que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les EPCI dont l'une des communes comprend plus de 3500 habitants doivent organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans un délai maximal de deux mois avant le vote du Budget Primitif. Ce débat d'orientation budgétaire donne lieu à un vote.

Le Président présente les orientations budgétaires pour l'année 2022, en lecture du rapport.

Introduction :

Le budget 2022 qui sera proposé au vote lors du prochain conseil communautaire reprendra comme les années précédentes les résultats du Compte Administratif de l'exercice écoulé, dont l'affectation sera votée lors de la séance du budget et les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement en l'absence de charges et produits rattachés en fonctionnement. Il pourra être modifié en cours d'exercice par des décisions modificatives.

Contexte :

A l'instar de l'année 2020, l'année 2021 n'a pas connu un fonctionnement « normal ». En effet, la crise sanitaire qui s'est prolongée jusqu'à l'automne n'a pas permis aux services régisseurs de compter sur leurs recettes « habituelles » (l'école de danse, le vélorail, le centre aquatique). D'autant plus, les abonnés à certaines activités ont été plus frileux cette année, ce qui a contraint le conseil communautaire à voter des réductions sur les réabonnements ; et ce qui a de fait généré moins de recettes.

Une fois de plus, les services ont donc continué à fonctionner, les agents à être payés, sans la recette correspondante encaissée.

La décision de fermeture du centre aquatique pendant le mois d'août pour espérer générer des économies n'a pas été d'une efficacité substantielle, privant la collectivité de recettes précieuses compte-tenu de la météo capricieuse.

En revanche, l'année 2022 semble s'ouvrir sur des horizons plus encourageants. Tout d'abord, des recettes de compensation ont été versées par l'Etat pour la régie de l'Office de Tourisme et la régie du centre aquatique pour un montant total de 90 000€. Les mesures de précaution sanitaires semblent également pouvoir nous protéger d'éventuelles fermetures ou fonctionnements à minima de certains services.

Néanmoins, le contexte international et la hausse du prix de l'énergie, nous obligent à être vigilants sur les coûts de fonctionnement incompressibles de la collectivité.

Budget principal :

L'année 2021 se clôt sur un résultat excédentaire de 84 930 €. Ce résultat positif est cependant, à nuancer compte tenu de la compensation des pertes de régies encaissées dans l'année et du fait que certains postes vacants n'ont pas non plus été remplacés en 2021 mais le seront en 2022.

Il est à noter pour le budget prévisionnel 2022 que les recettes du FPIC ne sont plus à prendre en compte, faute de consensus politique.

Attention changement : Les états 1259 reçus le vendredi 18 mars 2021 nous montrent que les recettes fiscales 2022 ne sont pas en augmentation. Les bases prévisionnelles de l'impôt sont en baisse quand les ressources indépendantes des taux votés sont en légère hausse.

En cumulé, sauf modification des taux pour l'année 2022, les recettes de l'impôt seront équivalentes.

Les grands projets de la collectivité pour l'année 2022 tels que le prolongement de la Voie verte, l'aménagement du Port de Nauzenac, bien que soutenus par nos partenaires institutionnels (Etat, Région, Conseil Départemental) nécessiteront sûrement le recours à l'emprunt.

.../...

Capacité d'autofinancement :

CAF et Capacité de désendettement	
<i>Sources des définitions : Cour des comptes</i>	
Budget général CCPM	2021
Charges a caractère général (chap 011)	316 946
Charges nettes de personnel (chap 012-6419)	561 464
Subvention fonctionnement (657)	130 710
Autre charge de gestion courante (65-657)	108 642
Attributions de compensationn (73921)	1 571 800
Charges de gestion	2 689 561
Ressources exploitation (chap 70+75)	99 354
Ressources nettes de la fiscalité (chap73-7391)	2 332 911
Dotations participations (chap74)	769 028
Produits de gestion	3 201 294
Excedent brut de fonctionnement	511 732
Produits(chap76) - frais financiers(chap66)	1 365
Produits réels hors cession (chap77 hors775) moins frais réels exceptionnels (chap67)	-141 657
CAF BRUTE	371 440
CAF brute moins le capital des emprunts.	2021
Capacité d'Autofinancement Brute	371 440
Amortissement Capital des Emprunts (1641)	19 622
Capacité d'Autofinancement Nette	351 818
encours de la dette du B Principal divisé par la CAF Brute	2021
Encours dette en € de la CCPM (31/12/N)	1 195 000
CAF Brute en €	371 440
Capacité de désendettement du b principal	3,22
encours de la dette globale divisé par la CAF Brute	2021
Encours dette en € de la CCPM (31/12/N)	2 340 424
CAF Brute en €	371 440
Capacité de désendettement globale	6,30

Délibération n° 2022/03/22-14	Finances : débat d'orientation budgétaire
--------------------------------------	--

Budget annexe des déchets ménagers :

En 2021 aucune dépense conséquente n'a été effectuée. En revanche, en 2022 il faudra procéder à des investissements non négligeables comme le renouvellement d'une benne de ramassage et des travaux de mise aux normes de la déchèterie.

Le taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est resté inchangé l'an dernier. Mais, l'augmentation du coût des matières premières, ainsi que des prix de tonnage des ordures poussent à la prudence en la matière.

En 2022, la Communauté de communes engage une réflexion sur le passage à la redevance incitative. Ce changement entrainera une refonte complète du ramassage des ordures ménagères ainsi que de son imposition.

Autres budgets :

Le budget principal ne sera pas tenu de contribuer au budget annexe du Pôle laitier de Bourianne pour la première fois depuis des années. En effet, l'excédent d'investissement et l'objectif de vente libère le budget général pour cette année.

Si la vente est conclue en 2022, ce qui est l'objectif de la Communauté de communes, le budget général ne devra plus contribuer qu'à hauteur de 87 000€ par ans, au lieu de 215 000€ les années précédentes.

La vente des parcelles de la première tranche de la Dinotte 2 est assurée pour 70% d'entre elles, une commercialisation de la totalité des parcelles en 2022 est largement envisageable. Une décision devra être prise ensuite concernant la réalisation de la tranche 2 de cette zone.

L'année 2021 a vu les négociations se poursuivre pour la vente des parcelles de la zone de Marsalou. A priori, la commercialisation devrait être finalisée en 2022. Seuls les travaux propres au retrait du poteau sur une des parcelles est à envisager.

Délibération n° 2022/03/22-14	Finances : débat d'orientation budgétaire
--------------------------------------	--

Etat de la dette :

La dette de la collectivité est toujours sur des bases saines. Contrairement à de nombreuses collectivités, elle n'a jamais fait l'objet d'emprunts toxiques.

Sans nouvel emprunt en 2021, la collectivité poursuit son désendettement.

Emprunts Communauté de communes du Pays de Mauriac - Exercice 2022									
Date d'obtention	Désignation	Organisme prêteur	Capital emprunté	Taux	CRD* au 31/12/2021	Annuité 2022	Annuité Capital 2022	Annuité Intérêts 2022	Date de fin d'emprunt
25/04/2012	ZAC Bourianne - programme d'investissement	Caisse épargne	1 525 949,44 €	F 4,79	920 985,55 €	128 500,00 €	84 384,79 €	44 115,21 €	25/04/2030
TOTAL BA BOURIANNES			1 525 949,44 €		920 985,55 €	128 500,00 €	84 384,79 €	44 115,21 €	
12/10/2011	Terrains Lavialle	BCME	186 000,00 €	F 3,83	93 000,00 €	12 728,33 €	9 300,00 €	3 428,33 €	30/10/2031
TOTAL BA DINOTTE 2			186 000,00 €		93 000,00 €	12 728,33 €	9 300,00 €	3 428,33 €	
22/04/2008	Financement travaux déchetterie Déchetterie	Caisse épargne	90 800,00 €	F 4,58	40 865,77 €	6 955,29 €	5 083,64 €	1 871,65 €	05/01/2028
29/05/2019	Financement Benne d'ordures ménagères	Crédit Agricole	120 000,00 €	F 0,64	90 573,04 €	15 399,28 €	14 855,22 €	544,06 €	01/12/2027
TOTAL BA DECHETS MENAGERS			210 800,00 €		131 438,81 €	22 354,57 €	19 938,86 €	2 415,71 €	
02/07/2010	Financement construction Centre Aquatique	Crédit Agricole	500 000,00 €	V /	280 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	01/10/2035
04/05/2011	Financement construction Centre Aquatique	Crédit Foncier	1 500 000,00 €	F 4,65	915 000,00 €	102 074,76 €	60 000,00 €	42 074,76 €	15/03/2037
TOTAL BUDGET GENERAL			2 000 000,00 €		1 195 000,00 €	122 074,76 €	80 000,00 €	42 074,76 €	
TOTAL GENERAL	6 emprunts		3 922 749,44 €		2 340 424,36 €	285 657,66 €	193 623,65 €	92 034,01 €	
*Capital Restant Dû		F : taux fixe	V : taux variable (indexé sur Euribor)						

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires transmis préalablement à la séance au Conseil ;

PREND ACTE à l'unanimité de la présentation du rapport d'orientations budgétaires et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-15	Vente des parcelles de la Dinotte 2
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAURIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-15	Vente des parcelles de la Dinotte 2
--------------------------------------	--

Le conseil communautaire sera amené à autoriser le Président à signer la vente des parcelles de la tranche 1 de la Dinotte 2 aux acquéreurs qui se sont déjà présentés à la Communauté de communes.

Pour rappel, le conseil communautaire du 11 décembre 2021 a voté en faveur d'une commercialisation à hauteur de 14.90€ HT du mètre carré.

Depuis lors, la Communauté de communes a été sollicité par des entreprises, manifestant leur intention d'acquérir des parcelles sur la zone.

Les entreprises suivantes se sont manifestées :

- Le SYTTOM 19 pour une surface de 6 000 m²
- L'entreprise « LA CHARMILLE » pour une surface de 7 300 m²
- L'entreprise Jérôme BARRIER pour une surface de 2 000 m²
- La SCI BRUGERE pour une surface de 7 000 m²
- La SARL Meubles REY pour une surface de 2 000 à 2 500 m²

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE d'autoriser le Président à signer la vente des parcelles de la Dinotte 2 et tous les documents qui s'y rapportent,**
- **CHARGE Monsieur le Président, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-16	Vente des parcelles de Marsalou
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAUURIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-16	Vente des parcelles de Marsalou
--------------------------------------	--

Le conseil communautaire sera invité à se prononcer sur la vente des parcelles de Marsalou et à autoriser le Président à engager les démarches avec les acquéreurs qui ont manifesté leur volonté d'acquérir une parcelle de la zone.

Une réunion s'est tenue le 2 décembre dernier en Mairie de Mauriac en présence de CARREFOUR France, YZA Invest et IMMALDI.

Lors de cette réunion, YZA Invest ont annoncé ne plus vouloir qu'acquérir que la moitié des parcelles de la zone de Marsalou. En réponse, la société IMMALDI s'est portée acquéreur de l'autre moitié des parcelles.

Entre temps, la société EUROMASTER a manifesté sa volonté d'acquérir 3 000 m2.

Après discussion avec la société IMMALDI, la vente des parcelles de la zone de Marsalou pourrait se faire avec trois acquéreurs :

- YZA Invest pour une surface de 11 982 m2
- IMMALDI pour une surface de 8 982 m2
- EUROMASTER pour une surface de 3 000 m2

Le Président ajoute que la Communauté de communes a reçu ce jour, distribué aux conseillers communautaires, un courrier de la part de Monsieur Anthony BOURGEADE pour l'acquisition de 1 500 m2.

Il est entendu que le prix est toujours de 38.80€ HT (trente-huit euros et quatre-vingts centimes d'euros) au m2 pour la vente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE d'autoriser le Président à signer la vente des parcelles de Marsalou et tous les documents qui s'y rapportent,**
- **CHARGE Monsieur le Président, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-17	Vente de l'usine de Bourianne
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAUURIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER



Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-17	Vente de l'usine de Bourianne
--------------------------------------	--------------------------------------

Le conseil communautaire sera invité à se prononcer sur la vente de l'usine de Bourianne à la société Marcel CHARRADE, représentée par son Directeur, Monsieur BRUNHES.

La proposition d'achat de la société Marcel CHARRADE s'élève à 450 000€ (quatre cent cinquante mille euros).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE d'autoriser le Président à signer la vente de l'usine et des parcelles de la laiterie de Bourianne et tous les documents qui s'y rapportent,**
- **CHARGE Monsieur le Président, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-18	Approbation de la convention financière du Service Public de la Performance Energétique et de l'Habitat du Conseil Départemental
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAUURIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-18	Approbation de la convention financière du Service Public de la Performance Energétique et de l'Habitat du Conseil Départemental
--------------------------------------	---

Le Département est tête de pont du SPPEH dans le cadre de l'AMI régional SPPEH. Il gère le fonctionnement et le budget du service.

Le Département travaille en partenariat avec les 9 EPCI cantaliens dans le cadre d'un comité de pilotage présidé par le Président du Conseil Départemental (ou son représentant) auquel participent les élus des EPCI (présidents et/ou référents). Les services du Département travaillent dans le cadre de comité technique et/ou des rencontres bilatérales avec les équipes techniques et administratives des EPCI. Un « rapport d'activité » sera présenté annuellement en COPIL.

Le niveau de service du SPPEH a vocation à monter en puissance sur ces 3 premières années (2021 : mise en place des bases ; 2022 et 2023 : SPPEH + (prestations complémentaires liées à des audits énergétiques et assistance pendant travaux). Au-delà étude d'un service étendu aux collectivités et à toutes les entreprises).

En termes d'organisation, le Département organisera la totalité du service public (sensibilisation, communication, parcours d'accompagnement, animation des réseaux d'acteurs locaux, etc). Il recrutera des conseillers SPPEH pour les missions relevant des actes non concurrentiels ; Un accord cadre (et/ou des marchés) seront passés avec des prestataires pour les actes « experts ».

La réponse à l'AMI sera déposée avant la mi-2021, pour un démarrage du service effectif au 1er octobre 2021. Le Département prend en charge financièrement la totalité du service sur cette période (ainsi que la phase transitoire qui court depuis le début de l'année).

En termes budgétaires, sur une année complète (2022 ou 2023), après déduction des subventions SARE et Région, le reste à charge du service pour les collectivités (Département et EPCI) a été estimé à environ 1€/hab. Il s'agit d'une première estimation qui sera revue annuellement car dépendant de la mobilisation des usagers (ménages et petites entreprises). Le Département prend à son compte la moitié de ce reste à charge. La répartition entre les 9 EPCI des montants restants (50%) se fait au prorata du nombre d'habitants.

**Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **PARTICIPE au financement du SPPEH Cantal à compter de l'année 2022, à hauteur de 50% du reste à charge des collectivités (Département et EPCI), cette somme étant répartie entre tous les EPCI au prorata du nombre d'habitants.**
- **PREVOIE d'inscrire au budget principal 2022 et 2023 de la CCPM les dépenses correspondantes**
- **AUTORISE M. le Président à signer les documents afférents à la mise en œuvre opérationnelle du SPPEH départemental**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 29

Votes pour : 29

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-19	Ressources humaines : création d'un poste d'adjoint administratif
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAUURIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-19	Ressources humaines : création d'un poste d'adjoint administratif
--------------------------------------	--

Le Président rappelle que depuis le 22 février 2021, un agent adjoint technique du centre aquatique est mis à disposition au secrétariat de l'administration générale.

Il propose au Conseil de créer un emploi à temps complet dans la filière administrative d'adjoint administratif au sein de la Communauté de communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **CREE un poste d'adjoint administratif à temps complet aux conditions précitées à compter du 1^{er} avril 2022 ;**
- **DIT que les crédits afférents seront inscrits au budget de la Communauté à compter de 2022 ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente décision.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-20	Ressources humaines : création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAUURIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-20	Ressources humaines : création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives
--------------------------------------	---

Le Président rappelle que depuis 2020 et avant la crise sanitaire un poste de maitre-nageur n'a pas été remplacé au sein du centre aquatique.

La mise en disponibilité d'un autre agent maitre-nageur en juillet 2021 a engendré un vrai manque de ressources humaines au sein du centre aquatique.

Il propose au Conseil de créer un emploi à temps complet dans la filière sportive d'éducateur territorial des activités physiques et sportives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **CREE un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet aux conditions précitées à compter du 1^{er} avril 2022 ;**
- **DIT que les crédits afférents seront inscrits au budget de la Communauté à compter de 2022 ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente décision.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,

Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-21	Ressources humaines : création d'emplois saisonniers
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAURIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-21	Ressources humaines : création d'emplois saisonniers
--------------------------------------	---

Le Président expose que comme chaque année, le fonctionnement du vélorail et du centre aquatique durant la période estivale nécessite, ou peut nécessiter, la création d'emplois saisonniers.

Ils seront cet été limités au nombre de trois.

La loi 84-53 du 26 janvier 1984 (article 3) permet la création d'emplois saisonniers pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Le Président propose au Conseil communautaire de valider la création de trois emplois saisonniers à temps plein, au grade d'adjoint technique territorial, 1^{er} échelon.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

- **CREE trois emplois à temps plein pour une durée maximale de 6 mois au grade d'adjoint technique territorial, rémunéré sur la base du 1er échelon de ce grade ;**
- **DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 de la Communauté de communes ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-22	Ressources humaines : approbation du tableau des effectifs
Date et heure de la séance	22 mars 2022- 19h
Lieu	Salle communale- Drugeac
Date de la convocation	16 mars 2022
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	30
Nombre de délégués présents	27
Nombre de pouvoirs	3
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Béatrice CARTAYRADE
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Raymonde THESSANDIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON
Serge VIALLEMONTEIL
François POUCHOT

Représentés :

Pouvoir donné à :

Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Luc MACE-MALAURIE	Christian VERT
Maryse BONNET	Jean-Jacques VAISSIER

Conseil communautaire

Délibération n° 2022/03/22-22	Ressources humaines : approbation du tableau des effectifs
--------------------------------------	---

Le Président expose que le tableau des effectifs nécessite une actualisation pour prendre en compte les dernières évolutions de la situation des agents.

Il propose donc de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Vu les propositions de modification et le projet de nouveau tableau des effectifs,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE d'actualiser le tableau des effectifs tel que présenté page suivante ;**
- **CHARGE Monsieur le Président, d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Fait à Drugeac, le 22 mars 2022,
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :